

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mercredi 23 octobre 2013

à 9 H 30 à La Roche Bernard

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE

12 NOV. 2013

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 23 octobre 2013 à 9 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

#### ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

#### ABSENT EXCUSÉ :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du mercredi 23 octobre 2013  
à 9 H 30 à La Roche Bernard

**6 – RESSOURCES**

**Tableau des effectifs :**

- création d'un emploi permanent de technicien « gestion des ouvrages »

Par délibération du 23 avril 2013, le Conseil d'Administration a adopté l'ensemble des orientations de gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, orientations conduisant à la passation, avec la Région Bretagne, d'une convention de partenariat définissant les modalités d'intervention des deux partenaires.

Dans ce cadre, l'Institution devra désormais assurer directement l'encadrement des personnels affectés sur ses ouvrages (barrage d'Arzal et Pont de Cran à Saint Dolay) et sur ses navires, encadrement jusqu'alors assuré par un Technicien Territorial de la Région Bretagne, qui avait aussi la responsabilité de chantiers « transversaux » de l'Institution.

La création de ce nouveau poste permettrait aussi de renforcer le service Eau Potable qui va mener de lourdes opérations dans les prochaines années.

<b>TECHNICIEN « gestion des ouvrages »</b>	
<b>Nature des fonctions</b>	Encadrement des collaborateurs Suivi technique du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'usine de production d'eau potable de Férel Conduite d'opération des projets sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV : restructuration de l'usine d'eau potable et nouvelle écluse anti salinité au barrage d'Arzal Missions ponctuelles de maîtrise d'œuvre, contrôle des installations et travaux Expertise et gestion des ouvrages hydrauliques et de production des transports d'eau potable Suivi des opérations de dragage dans l'estuaire de la Vilaine et maintenance du matériel spécifique
<b>Niveau de recrutement</b>	Cadre d'emploi de Technicien Territorial
<b>Niveau de rémunération</b>	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
<b>Date d'effet</b>	À compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Décide la création de cet emploi dans les conditions proposées.
- Charge le Président d'entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme  
Le Président

Jean-François GUERIN

